

LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

Quoi de neuf ?



Plan d'épargne en actions : que faut-il savoir avant de le transférer ?

Transférer son plan d'épargne en actions (PEA) dans un nouvel établissement financier se fait généralement dans un délai d'un mois. Mais, dans certains cas, cette opération peut prendre plus de temps. On vous explique les différentes étapes du transfert d'un PEA et les éléments qui peuvent parfois compliquer cette opération.

[Lire l'article](#)



Investir en fonds et sicav : quels sont les frais ?

Différents types de frais peuvent vous être appliqués lorsque vous investissez dans des placements collectifs comme les fonds et sicav. Ces frais ont un impact sur le rendement final de votre placement, il faut donc en tenir compte avant d'investir. Exemple en image dans cette infographie réalisée avec la Finance pour tous.

[Voir l'infographie](#)

A savoir

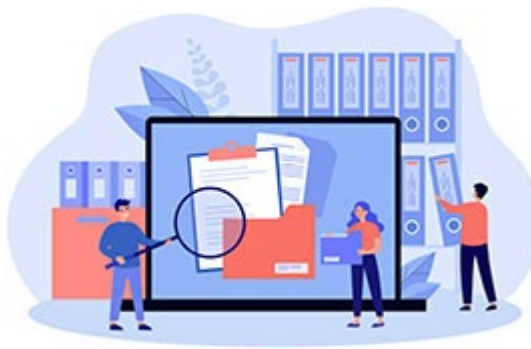


Comment épargner pour préparer sa retraite ?

Épargner permet d'anticiper de grandes étapes dans sa vie personnelle, comme le départ à la retraite. Pour faire face à la baisse de ses revenus et disposer d'un capital ou d'un complément de revenus, il est important de commencer à épargner le plus tôt possible. Voici quelques conseils.

[Lire l'article](#)

Boîte à outils



Pourquoi faut-il s'intéresser à la fiscalité des placements financiers ?

Lorsque vous investissez dans un placement financier, vous espérez en obtenir un certain rendement. Pour estimer le rendement réel de votre placement, il faut déduire ses frais ainsi que la fiscalité qui lui est appliquée. Explications.

[Regarder la vidéo](#)



Comment fonctionne le capital-investissement ?

Le capital-investissement ou « private equity » consiste à prendre une participation dans une société non cotée. Ce type de placement s'envisage sur le long terme et peut être risqué. Lisez notre guide pour comprendre comment ça fonctionne et si ce genre d'investissement peut vous convenir.

[Lire le guide](#)

Attention !

Les listes noires de l'AMF sont régulièrement mises à jour. Consultez-les avant d'investir sur le Forex, dans les biens divers ou encore les produits dérivés sur crypto-actifs.

[Accéder aux listes noires](#)

Nous contacter

Par téléphone : 01 53 54 62 00 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30, et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h

[Par formulaire](#)

Pas encore abonné ?
[Abonnez-vous aux contenus de l'Espace Epargnants](#)



[Mentions légales](#)
[Se désinscrire](#)

© 2020 Autorité des Marchés Financiers